

# Jean-Pierre Sueur et la réforme des collectivités locales

*Un moyen d'affirmer l'identité de la Région*



*M. Jean-Pierre Sueur*

Présenté comme l'un des plus grands dossiers du septennat de M. François Mitterrand, la réforme des collectivités locales aura d'importantes répercussions sur la vie quotidienne des français.

Les comportements, et peut-être les mentalités risquent d'en être profondément modifiés, avec les bienfaits mais aussi les risques que cela comporte.

Il est donc nécessaire, alors que les parlementaires débattent toujours de ce projet de Loi, actuellement en discussion au Sénat, que les élus locaux s'expriment à ce sujet. M. Xavier Deniau, député de Montargis-Gien, a donné ses impressions à ce sujet dans notre édition du 3 septembre, à travers le texte de son intervention à l'Assemblée Nationale. Dans le « Journal de Gien » du 10 septembre, le Dr. Boyer, sénateur-maire de Gien, faisait de même.

Il convenait de demander à un député de la majorité, en l'occurrence M. Jean-Pierre Sueur, député d'Orléans-Sully, d'évoquer à son tour cette réforme. Des problèmes d'emploi du temps ne nous ont pas permis de rencontrer M. Sueur le mois dernier, nous empêchant ainsi de publier cette série d'articles d'une manière continue. L'essentiel reste néanmoins que toutes les tendances de notre Région représentées à Paris, (M. Deniau est apparenté R.P.R., M. Boyer, U.D.F. et M. Sueur, P.S.) aient pu dire leurs sentiments sur un dossier d'actualité qui concerne chacun d'entre nous.

*(Suite page 12)*

# Entretien avec Jean-Pierre SUEUR

(suite de la première page)

**Journal de Gien : Pourquoi réformer les collectivités locales et en quoi, est-ce aujourd'hui une priorité ?**

**Jean-Pierre Sueur :** Notre pays est un des plus centralisés d'Europe, ce qui est le fruit d'une longue Histoire. Aussi, lorsque l'on paie 100 F d'impôt, 19 F vont aux communes, aux départements et aux régions et 81 F à l'Etat. Ces chiffres sont très frappants. Or, la majorité des investissements sont faits pour les régions, pour les départements et pour les communes. Ce n'est qu'une très petite partie des impôts dont la destination est décidée sur place et, à cet égard, nous sommes la lanterne rouge de l'Europe.

Or, c'est finalement celui qui paie qui a le pouvoir. Comme un grand nombre d'équipements sont subventionnés pour partie par l'Etat, l'Administration a très souvent le dernier mot. Notre but est de changer cet état de choses et de rendre le pouvoir aux communes, aux départements et aux régions. Nous avons voulu commencer tout de suite par cette première loi qui définit un cadre général. Mais ce n'est qu'une première loi. La seconde, portant sur les compétences, sera peut-être plus décisive, s'agissant de la répartition des moyens et des responsabilités.

On entend beaucoup de gens dire qu'ils sont favorables à cette loi et qu'ils ont toujours voulu la décentralisation.

Je constate toutefois que c'est avec l'arrivée d'une nouvelle majorité dans ce pays qu'on a clairement décidé d'aller dans ce sens. Je me réjouis que certains élus de l'opposition se fassent aujourd'hui, de canton en canton, les propagandistes de cette nouvelle réforme. Je suis quand même obligé de constater qu'il a fallu attendre juillet 81 pour qu'on décide enfin de faire entrer dans les faits l'élection des conseillers régionaux, la suppression de la tutelle « a priori » du préfet sur les décisions des collectivités locales, ou encore pour légalement donner à ces dernières, certaines prérogatives en matière économique.

**Journal de Gien : Vous venez d'évoquer l'élection du Conseil Régional au suffrage universel. Or la Région est une entité parfaitement ignorée des français. La Région Centre en est un exemple typique de par sa diversité et par le fait qu'elle n'a même pas un nom tiré de sa terre ou de son passé. Le suffrage universel suppose un consensus, une unité. C'est vrai pour la France mais cela ne reste-t-il pas douteux pour la Région ?**

**Jean-Pierre Sueur :** Jusqu'à présent, on avait refusé dans ce pays, le droit à l'existence des régions. M. Douffiaques (Maire d'Orléans) disait, lors de la campagne électorale, que l'élection du Conseil Régional par tous les habitants concernés constituerait un risque pour l'unité nationale. Je ne crois pas. L'unité nationale ne doit pas être l'uniformité et je crois profondément qu'elle se renforcera de la prise en compte des différences régionales qui sont légitimes et naturelles.

La démocratie ne peut fonctionner que s'il y a des contre-poids au pouvoir, aujourd'hui énorme, de l'Etat central. Cent départements et 36 000 communes ne peuvent pas être des contre-poids en raison de leur nombre. En revanche, 21 régions fortes peuvent et doivent l'être.

D'autre part, les gens sont d'autant plus intéressés par le travail d'une assemblée qu'ils l'ont élue directement. L'élection au suffrage universel des conseils régionaux permettra un véritable débat entre les citoyens sur la politique régionale. Les élus seront des élus de la Région, et non pas comme c'est le cas aujourd'hui des représentants des communes, des départements ou de la Nation qui ont fatalement tendance à se comporter au sein de la Région comme les défenseurs de leurs communes, de leurs cantons ou de leurs circonscriptions. Demain, les élus régionaux seront les élus de toute la Région.

**Journal de Gien : La Région doit-elle être une émanation des départements qui la composent ou une donnée administrative à part entière ? Bref, puisqu'il y a débat au sein du P.S. à ce sujet, êtes-vous régionaliste ou départementaliste ?**

**Jean-Pierre Sueur :** En fait, le problème est de savoir comment vont s'articuler les compétences respectives de la Région et du Département.

Ce débat existe au Parti Socialiste. Tout le monde veut la Région et souhaite développer le Département, mais il y aura des choix à faire. Je suis clairement régionaliste. Le Conseil Général (qui va devenir Conseil Départemental), proche du terrain est indispensable pour un certain nombre de choix en matière sanitaire et sociale, d'aide aux communes, d'enseignement, d'urbanisme agricole... etc. Mais si l'on veut définir une politique d'aménagement, une stratégie industrielle, un schéma de transports qui contrebalancent les fortes pressions nationales, c'est nécessairement au niveau régional qu'il faut le faire.

Ce n'est pas au Département, mais à la Région de mettre en valeur un schéma régional des transports (un projet avait déjà été mis au point avant d'être bafoué par l'assemblée régionale et certaines assemblées départementales). Les pressions de l'ancienne direction des transports terrestres et de certains « lobbies » n'étaient d'ailleurs pas étrangères à ce revirement. L'urgence, c'est bien sûr de renforcer toutes les liaisons Est-Ouest, en général plus difficiles que les liaisons Nord-Sud, ou qu'avec Paris. Les facilités de transports pour les axes Orléans-Montargis et Orléans-Gien sont tout à fait décisives.

De même, une politique d'aménagement ne peut être mise en œuvre qu'au niveau de la Région. Ainsi, l'aménagement dans tout le Val de Loire de métropoles aux contours bien définis et de zones vertes à vocation agricole. D'excellentes idées avaient été émises voici 10 ou 15 ans, il faut les mettre en œuvre. A titre d'exemple, un plan d'aménagement de la Sologne est nécessairement une affaire régionale.

**Le Journal de Gien : L'économie dans tout cela ?**

**Jean-Pierre Sueur :** C'est encore une affaire régionale. Il faut des plans régionaux qui s'articulent au plan national. Actuellement, on connaît encore et pour plusieurs mois les conséquences de la politique de MM. Giscard d'Estaing et Barre. Cette politique a cherché à restaurer la trésorerie des entreprises compétitives, entraînant la fermeture de toutes celles qu'on a appelé « les canards boiteux ». Le pari, ou celui que l'on prétendait faire, était d'inciter les entreprises dont on renflouait la trésorerie à investir et, par conséquent, à créer des emplois. On a obtenu un résultat inverse. Dans les dernières années, le profit des entreprises industrielles a progressé chaque année et pourtant l'investissement a régressé. Et lorsqu'il y a eu investissement, il a plus contribué à supprimer des emplois qu'à en créer.

Depuis trois mois nous avons lancé une autre politique dont la priorité est l'emploi, considéré naguère comme une donnée parmi d'autres. Un grand nombre d'entreprises sont en difficulté. Je ne crois pas qu'il soit réaliste de traiter tout cela au niveau national.

La C.I.A.S.I. (organisme interministériel d'aide aux entreprises en difficulté) est engorgé ; d'autres organismes (CODEFI, ADEC) n'ont pas de moyens suffisants. Je plaide pour la création d'un organisme régional disposant de moyens financiers importants et pouvant s'appuyer sur des banques régionales d'investissement, qui devront être un élément essentiel de notre réforme du système bancaire, suite à sa nationalisation. Le C.I.A.S.I. doit être décentralisé avec des moyens financiers très importants pour jouer un rôle de soutien et de conseil avant que les situations ne soient devenues trop difficiles.

Voilà pour le court terme. Mais il faudra envisager une stratégie plus profonde au niveau de la Région. Dans la Région Centre, un certain nombre de créneaux, créateurs d'emplois, existent. Le secteur des économies d'énergie et des énergies renouvelables sera plus créateur d'emplois que le nucléaire, dans les dix prochaines années.

Il y a aussi le secteur agro-alimentaire conditionné par la reconquête du marché intérieur (exemple du soja importé des U.S.A.), l'agriculture pour laquelle on doit définir de nouvelles orientations, l'exploitation de la forêt (meubles, chauffage et pâte à papier). Des structures industrielles doivent être mises en place pour mieux développer des secteurs pour lesquels notre région a des atouts : machines-outils, pharmacie,

chimie fine, informatique, la recherche et la politique universitaire.

La politique régionale en matière d'économie devra s'appuyer sur les bassins d'emploi. Mais il est clair que cela n'a de sens que dans une autre politique nationale fondée sur la relance de l'activité économique, des investissements dans les secteurs créateurs d'emplois, et une plus grande justice dans la répartition du revenu et du travail disponible, ce qui suppose la diminution du temps de travail.

Pour la première fois, la loi sur la décentralisation reconnaît les prérogatives des collectivités locales en matière économique. Jusqu'à présent, elles n'étaient pas censées s'en occuper et rusaient parfois avec les textes en vigueur. On aboutissait à des situations obscures. Il y a là une nouveauté considérable, même si la loi pose certaines limites comme l'interdiction à une collectivité locale de prendre une participation dans une entreprise privée.

Avoir le pouvoir au niveau institutionnel et n'en avoir aucun sur le plan économique était un non sens dans un monde où la réalité est étroitement liée aux structures de l'économie.

**Journal de Gien : La culture est-elle aussi une vocation régionale ?**

**Jean-Pierre Sueur :** Bien sûr, la Région Centre est la seule région de France, avec la Corse, à ne pas avoir « de Centre dramatique ». Elle ne dispose donc pas d'une troupe de création qui pourrait présenter ses spectacles à travers la région comme cela se passe ailleurs. Les efforts tentés par la Maison de la Culture d'Orléans au plan du département sont méritoires mais il faudrait beaucoup plus de moyens.

**Journal de Gien : Vous venez de déterminer les futures prérogatives de la Région par rapport au Département. Il va de soi que la réforme des collectivités locales pose ce problème, mais que devient l'Etat dans cette analyse ?**

**Jean-Pierre Sueur :** Cette loi vise à conforter les responsabilités des élus. Le poids du Préfet sur la vie départementale et régionale est aujourd'hui considérable. Il exécute le budget des assemblées départementales et régionales, tâche qui reviendra demain aux présidents de ces assemblées qui dirigeront les administrations.

Le rôle du Préfet restera important mais sera strictement défini.

Il sera le représentant de l'Etat et, à ce titre, dirigera les services de l'Etat. Il y aura une déconcentration puisque les Administrations de l'Etat dépendront de lui et non plus des ministères concernés à l'exception de l'Enseignement, de la Justice et de la Défense.

Il faudra définir les rôles respectifs du Préfet et des présidents des assemblées départementales et régionales. Il y aura sans doute des débats et des tensions, mais c'est une bonne chose car il ne peut y avoir décentralisation que s'il y a des débats et tensions entre le représentant de l'Etat et ceux des contre-pouvoirs que seront les régions.

Pour ce qui est de l'ensemble des collectivités locales, les décisions seront immédiatement exécutives. Les responsabilités des élus vont être augmentées. Ceux-ci n'ont pas à le craindre. Il restera des procédures de recours et de protection. Les services administratifs seront toujours là pour conseiller et aider à préparer les dossiers comme c'est d'ailleurs leur rôle. Mais la décision relèvera des élus. Sans cela, il n'y aurait pas de véritable décentralisation.

Au total, nous accroîtrons les prérogatives des élus, celles qu'ils soient, et dans la période actuelle, celles de MM. Mialéco, président du Conseil Général du Loiret, et Delauneau, président du Conseil Régional. Je suis persuadé qu'ils seront les premiers à reconnaître que c'est une majorité qu'ils combattent qui aura élargi leurs prérogatives. Les élus socialistes agiront en ce qui les concerne pour que cette décentralisation aille dans le sens d'une politique plus juste, mieux maîtrisée, mieux planifiée, visant d'abord à créer des emplois et à faire en sorte que l'intérêt du plus grand nombre l'emporte sur la loi de la jungle du profit. En un mot, il ne s'agit pas pour nous de prendre le pouvoir mais de le rendre vraiment, pour rappeler ce qu'à souvent dit le président Mitterrand.

(Propos recueillis par Martial Poncet).